

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2024/02/04

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	16
Votants :	20
Abstention :	
Opposition :	1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de LE CHALARD sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 17 mai 2024

Objet

Régie pour la
collecte des OMR

Présents : M ANTOINE; M BERTRAND; M DESSANE; M JOUANNETAUD; M LAVOREL; M CHAZELLE; M CHIBOIS; M CUBERTAFON; M DUBOIS; M GAUTHIER; Mme GUEIDAN; Mme JAUFFRET; M LAGORCE; Mme LOPEZ SOARES; Mme MOLINES; M RAINAUD;

Pouvoirs :

M CELERIER donne pouvoir à M DESSANE
Mme DELHAYE donne son pouvoir à M LAVOREL
M LATOUILLE donne son pouvoir à M BERTRAND
M LOCHARD donne son pouvoir à M ANTOINE

Le Marché de collecte assuré actuellement par un prestataire arrivera à échéance fin 2025 (avec la possibilité d'ajouter un an de contrat supplémentaire).

Afin que le S.I.C.T.O.M. SHV soit opérationnel suite à ces futurs choix, il est important d'anticiper ces échéances (comme par exemple l'acquisition de matériel type camion benne, avec des délais d'approvisionnement au-delà de 14 mois, ou renouvellement d'un marché de collecte).

Il est proposé au vote de conserver un prestataire de service ou reprendre la prestation dans le cadre d'une régie.

Le Comité Syndical adopte la mise en place d'une régie à la fin du contrat de service.

Le Président,

Edmond LAGORCE

le 18/06/2024

Application agréée E-legalite.com